

MÉTROLOGIE LÉGALE



COMPUTER ASSOCIÉS

Le LNE accompagne Computer associés pour la mise sur le marché de son terminal de point de vente Magic selon les exigences de la métrologie légale.

Créé en 1990 et employant 19 collaborateurs, Computer associés est un éditeur de logiciels spécialisé dans le développement de solutions d'encaissement, de gestion de magasins et d'applications dédiées au secteur du commerce de détail. Proposant également des prestations de services techniques portant sur le matériel utilisé dans ce secteur et dans le domaine informatique et réseau, sa force réside dans sa capacité à répondre aux besoins spécifiques de ses clients en leur apportant une solution complète.

Djamel Sahraoui est Responsable technique. À la tête d'une équipe de quatre techniciens, il pilote le service chargé des installations et interventions techniques sur site, et assure l'interface avec le service commercial. Dans le cadre de la prestation du LNE, il a été chargé du suivi des dossiers et des échanges entre les développeurs de Computer associés et les équipes du LNE, allant de la qualification du besoin avec les commerciaux jusqu'à la remise du dossier final en vue de la certification.

Il nous présente l'accompagnement du LNE dans la certification de son terminal de point de vente (TPV) Magic connecté à un Instrument de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA), afin de répondre aux exigences de la métrologie légale.

Quel était votre besoin ?

« Le domaine de la pesée dans le commerce de détail est strictement réglementé et difficile à appréhender. Les balances utilisées pour la vente au poids et donnant lieu à une transaction commerciale sont soumises à la métrologie légale, encadrée par le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et la directive 2014/31/UE.

Dans ce cadre, nous avons tout d'abord eu besoin d'être accompagnés pour comprendre les réglementations en vigueur et ce qui était attendu de notre part en vue d'obtenir la certification de notre solution logicielle. Notre objectif était non seulement de répondre à la demande de nos clients, en leur permettant d'utiliser leurs balances en toute légalité et sérénité, et de rester compétitifs vis-à-vis de nos concurrents.

Ayant eu une expérience positive en 2009 avec le LNE, grâce à son accompagnement commercial et technique de qualité, et estimant qu'il était un acteur incontournable dans le domaine des poids et mesures, nous l'avons à nouveau sollicité pour cette certification. »

Pouvez-vous nous présenter la prestation ?

« Après validation de la prestation proposée et du devis répondant au plus juste à la description de nos besoins, nous avons été contactés par une Cheffe de projet certification afin de remplir un dossier visant à définir les corrections à apporter au module à caractère légal de notre logiciel si nécessaire. C'est effectivement cette interface, assurant la communication entre le logiciel de caisse et la balance, qui est le noyau de la certification, et qui par conséquent ne doit plus être modifiée une fois la certification obtenue.



Prototype utilisé par le LNE pour effectuer des examens complémentaires et lever les non conformités.

La particularité de notre solution est que l'ordinateur est embarqué dans la balance, que l'on appelle une « balance / PC ». Le matériel prend ainsi moins de place puisque tout y est intégré, mais la contrainte est qu'il faut bien gérer les affichages sur les écrans afin d'y trouver à la fois les indications certifiées de la balance et les indications supplémentaires apportées par le TPV, sans que l'on puisse les confondre. Il nous a donc fallu prendre en compte les contraintes d'affichages pour que la certification soit possible.

Les différentes étapes à suivre pour certifier notre TPV ont été les suivantes : un examen documentaire du dossier technique décrivant le TPV à certifier, un examen de son bon fonctionnement, et une évaluation de la partie du logiciel à caractère légal. Cette évaluation se base sur les listes de contrôle du guide Welmec 2.2 annexe 2 ou du guide Welmec 2.10 annexe A5 pour les aspects fonctionnels, et sur les dispositions de la norme EN 45501 § 5.5 et annexe G ou de la liste de contrôle du guide Welmec 7.2 pour les aspects logiciels.

Nous avons alors établi un dossier technique décrivant comment nous allions répondre aux exigences du référentiel de certification. Comme celui-ci donne des exigences mais n'impose pas de solution technique, il nous incombait par conséquent de démontrer que notre solution était conforme aux exigences, et le LNE devait le vérifier.

Une fois notre dossier suffisamment complet et sans non-conformité directement visible, un examen technique et fonctionnel a été organisé. Le LNE nous a demandé de mettre à sa disposition un prototype permettant de faire les tests de bon fonctionnement, le but de cette certification étant de s'assurer en premier lieu que le TPV ne permette pas de faciliter la fraude et que le client du magasin soit facturé correctement. »

Qu'avez-vous particulièrement apprécié dans la prestation du LNE ?

« Tout d'abord, la capacité de notre interlocutrice du LNE à expliquer et vulgariser des textes réglementaires complexes. Il s'agissait pour moi de la première fois que je m'occupais de ce type de certification, et après avoir mené quelques recherches sur le sujet, je savais que ça n'allait pas être simple. L'harmonisation au niveau européen entrant en ligne de compte, j'ai dû consulter plusieurs guides Welmec pour être en mesure de répondre aux questions du dossier. Pouvoir bénéficier d'un appui afin de décrypter ces textes et leur jargon très technique a été crucial pour moi.

“ J'ai apprécié la capacité de notre Cheffe de projet certification LNE à expliquer et vulgariser des textes réglementaires complexes. ”

Ensuite, la clarté des explications données concernant ce qui était attendu de notre part. Par exemple, à l'occasion de tests, lorsque certaines exigences ne pouvaient être validées et que nous ne parvenions pas à trouver la solution, nous contactons notre Cheffe de projet certification, qui a su à chaque fois nous apporter une clarification sur ce qui était attendu dans le référentiel et débloquer certaines situations. Ses explications écrites, en plus de la trame du dossier technique et de ses explications lors de la recevabilité du dossier (points conformes ou non), nous ont permis de bien comprendre le contenu du dossier technique et donner les éléments requis pour la certification, ce qui nous a permis de l'obtenir.

Enfin, je soulignerais la réactivité et la disponibilité de notre interlocutrice tout au long du projet. »

Pour conclure

« Outre la mise en conformité qui va nous permettre de renforcer notre compétitivité et de nouer des partenariats avec les grands fabricants de balances, cette certification nous a permis par exemple de répondre favorablement aux demandes de certains de nos clients, en ayant désormais l'autorisation d'intégrer notre logiciel directement dans l'ordinateur des balances.

Après avoir validé avec succès deux dossiers avec le LNE et obtenu les certifications souhaitées, je n'hésiterai pas à le solliciter pour un nouveau projet. D'ailleurs, nos dernières discussions au sujet de prestations susceptibles de nous intéresser vont dans ce sens. »

COMPUTER ASSOCIÉS

Espace Valentine

1 Montée de saint Menet

13011 Marseille

www.computer-associes.com